



L'ATEQ ou L'association Théâtre éducation du Québec représente les enseignantes et les enseignants en art dramatique du Québec. Cette association a pour principaux objectifs de promouvoir l'enseignement de l'art dramatique et du théâtre dans le milieu scolaire; d'être à l'écoute, de défendre les intérêts de ses membres et de les représenter auprès des différentes instances tant aux niveaux pédagogique, professionnel et politique; de réunir ses membres en organisant divers événements ponctuels pour favoriser l'échange et le ressourcement de ces derniers et ainsi stimuler la recherche pédagogique et créatrice de l'enseignement de l'art dramatique et du théâtre; de diffuser toute information pertinente et inhérente à l'enseignement de l'art dramatique auprès de ses membres.



St-Jean-sur-Richelieu, 25 août 2016

En tant que représentante des enseignantes et des enseignants En tant que représentante des enseignantes et des enseignants en art dramatique du Québec, il est important pour L'ATEQ (l'Association théâtre éducation du Québec ), il me paraît important d'accorder une grande place à l'enseignement artistique dans la prochaine politique culturelle du Québec.

Nous croyons qu'une meilleure éducation artistique ne fera qu'enrichir le développement et l'émancipation de la vie culturelle québécoise. Pour beaucoup de jeunes, la seule façon d'avoir accès à l'art est par le biais de l'école. C'est la raison pour laquelle il est important d'accorder à l'enseignement des arts une grande place au curriculum scolaire.

Grâce à la place accordée à l'éducation artistique dans l'ancienne politique culturelle, l'enseignement des arts est devenu obligatoire de la première année du primaire à la dernière année du secondaire. De plus, le cours d'art de 4e secondaire doit être réussi pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Malgré cela, nous, les enseignants en arts, croyons qu'il faut faire plus, afin que les élèves des écoles québécoises puissent réussir en fonction des réelles exigences ministérielles. Et d'ainsi mieux participer à la vie culturelle québécoise.

Pour ce faire, il faut d'abord optimiser l'enseignement des arts. Le Ministère de l'Éducation, lors de la mise en branle du renouveau pédagogique au secondaire, a ajouté à la sanction des études le cours d'art, mais pour bien faire réussir les élèves, il faut ajouter du temps et favoriser la continuité de la discipline enseignée. Il faut donner le temps nécessaire en classe, c'est-à-

dire: prioriser un minimum de cent heures d'enseignement par année toutes les années du secondaire, ce qui équivaut à environ deux cours par semaine.

Présentement, le cours d'art obligatoire est de cinquante heures par année de la troisième à la cinquième secondaire. C'est insuffisant. Nous croyons que pour bien réussir un cours d'art, la fréquence est nécessaire. Les élèves deviennent plus conscients de leur potentiel artistique, s'impliquent davantage et vivent plus des réussites. Le lien entre ces derniers et l'enseignant en art devient significatif et les apprentissages plus durables.

Il serait bon aussi de reconnaître du temps aux enseignants dans l'élaboration et la mise en oeuvre des activités culturelles, que ce soit les sorties ou la visite d'artistes à l'école.

De plus, il arrive souvent que l'enseignement des arts ne soit pas fait par des spécialistes disciplinaires. À titre d'exemple, il arrive que des enseignants de français enseignent l'art dramatique et que des enseignants d'éducation physique disposent des cours de danse. Nous exigeons donc pour un meilleur enseignement que les disciplines artistiques soient confiées aux enseignants spécialistes ayant une qualification légale pour enseigner.

Présentement, des écoles se construisent ou sont rénovées sans qu'il y ait de local dédié à l'enseignement des arts. Nous trouvons qu'il est inacceptable qu'il en soit ainsi. Il arrive souvent que les cours d'art se donnent dans un gymnase, un sous-sol mal chauffé, un local dédié aussi au service de garde, un corridor... En n'ayant pas recours à des locaux adéquats, les enseignants doivent constamment s'adapter ce qui rend leurs tâches plus difficiles et le respect des exigences du programme de formation quasi impossible à atteindre.

Il est donc important d'inclure dans les documents légaux du Ministère de l'Éducation concernant la capacité d'accueil des écoles, l'obligation pour une école à avoir des locaux adaptés aux disciplines enseignées.

Il faut aussi encourager les ministères de la Culture et de l'Éducation à favoriser le partenariat entre les écoles et les organismes culturels. Comme le Programme de formation en art doit développer la compétence Apprécier, les élèves doivent voir des œuvres professionnelles. Il est donc primordial de donner l'accès obligatoire à tous les élèves fréquentant l'école québécoise à au moins deux sorties culturelles, dont une artistique, durant l'année scolaire. Cette

réglementation démocratisera la culture en donnant accès à celle-ci à tous les élèves fréquentant l'école québécoise et en formant les spectateurs de demain.

Par le fait même, l'école, par le biais des enseignants en arts, pourrait devenir un partenaire des milieux culturels afin de mieux consolider les projets à caractère éducatif des organismes culturels.

Afin de faciliter cet accès à la culture, nous proposons de promouvoir le partenariat avec les villes en offrant des services gratuits aux écoles ou en effectuant des échanges de services en offrant, par exemple, le transport gratuit vers un lieu culturel.

Dans un souci de préparer les jeunes aux tendances actuelles en art, il serait important qu'ils aient accès aux nouvelles technologies pour l'enseignement des arts. (Équipement, logiciels spécifiques et formations).

En terminant, comme les enseignants en art ont peu accès à de la formation continue dans leurs écoles, étant donné la tendance dans certains milieux à prioriser les perfectionnements des enseignants d'autres disciplines, il nous apparaît donc important de considérer l'enseignant en art comme travailleur culturel pour ainsi les aider à avoir accès à de la formation continue en réservant une enveloppe budgétaire pour ceux-ci.